

Nantes, le 21 décembre 2023

Clôture de la concertation

Pôle d'écologie urbaine Prairie de Mauves : bilan chiffré de la concertation

Le projet de pôle d'écologie urbaine a fait l'objet durant 3 mois d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement, pour laquelle Nantes Métropole a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP). Plusieurs possibilités étaient offertes aux habitants pour s'informer, échanger et s'exprimer sur le projet. La concertation est close depuis ce mercredi 20 décembre. Nantes Métropole apportera une réponse argumentée aux contributions au printemps 2024.

« Cette concertation visait à mobiliser toutes les parties prenantes et à garantir une bonne compréhension du projet. En tant que collectivité et aux côtés des citoyens, nous devons grandir ensemble sur ce sujet d'écologie urbaine et proposer des solutions innovantes et collectives. Merci à toutes les personnes qui ont participé pour nous aider à enrichir ce projet de référence d'écologie urbaine et à réduire au maximum les nuisances en prenant en compte les avis des citoyens et forces vives du territoire. »

Mahel Coppey, vice-présidente déléguée aux déchets, économie circulaire et économie sociale et solidaire à Nantes Métropole

« Cette concertation lancée par Nantes Métropole sous l'égide de la CNDP visait à ce que chacun puisse s'informer, échanger et contribuer au sujet de ce futur pôle d'écologie urbaine, projet structurant de notre métropole pour accélérer la transition écologique de nos territoires et répondre aux évolutions des modes de vie et aux besoins des habitants. Nous allons poursuivre le dialogue citoyen dans les années à venir sur les différentes composantes du projet, notamment durant les phases de travaux et d'exploitation des équipements. »

Robin Salecroix, vice-président délégué à la politique de l'eau et de l'assainissement à Nantes Métropole

Du 25 septembre au 20 décembre, Nantes Métropole a déployé un dispositif complet afin de permettre à tous les publics concernés de s'informer (lors de réunions publiques, tables rondes, visites de terrains, ateliers citoyens et acteurs) et de donner leur avis (en participant à un atelier, ou en postant une contribution en ligne).

Voici le **bilan chiffré de la concertation** :

- **84** contributeurs et contributrices (contributions numériques et présents aux ateliers)
- **1 290** personnes ont pu échanger avec les équipes techniques ou les élus lors de différents temps organisés (réunions publiques, visites, tables-rondes, ateliers, dispositifs mobiles)
- plus de **5 400** personnes ont consulté le site internet



Ce bilan et les prochaines échéances ont été présentés aux habitants lors d'une réunion de clôture mercredi soir.

Et ensuite ?

Les contributions constituent une **matière précieuse pour éclairer les élus de Nantes Métropole**, très attachés au dialogue citoyen, dans leurs décisions à venir sur le projet.

La prochaine étape de la démarche est la remise, courant janvier, par les garants à Nantes Métropole du bilan de la concertation, afin de rendre compte de la façon dont cette démarche a été conduite. Puis, entre avril et juin 2024, **Nantes Métropole apportera une réponse argumentée aux contributions.**

Parmi les axes de travail de la Métropole sur la base de cette concertation, on peut citer, par exemple, la prévention et le dimensionnement du Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets, les impacts pour les riverains, la réutilisation des eaux usées ou encore l'usage de la matière issue de la plate-forme de valorisation des biodéchets.

La population peut toujours s'informer sur le projet via la plateforme du dialogue citoyen de Nantes Métropole : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pole_ecologie_urbaine

Pour toute question, les services de la Métropole restent disponibles : projet.ecologie.urbaine@nantesmetropole.fr

Le pôle d'écologie urbaine en bref

Le projet de pôle d'écologie urbaine de la Prairie de Mauves, **estimé à 360 M€, comprend 4 équipements complémentaires :**

- La réhabilitation/extension de la déchetterie de Nantes ;
- La construction d'une plate-forme de valorisation des biodéchets ;
- La refonte/extension du Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets (CTVD) ;
- La construction d'une station d'épuration.



Il vise à répondre aux enjeux de transition écologique et de transformation des modes de vie :

- en adaptant les services publics essentiels aux populations (traitement des déchets et de l'eau) en accord avec le développement démographique ;
- en s'adaptant aux nouvelles réglementations ;
- en regroupant des équipements au sein du même lieu, permettant ainsi des synergies et facilitant les interactions dans leur fonctionnement circulaire principe de l'écologie urbaine.